

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-11-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de novembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou en étant présent à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou présence à la salle du conseil.

Rés.2020-11-195

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 13 et du 22 octobre 2020
5. Adoption des comptes payés du mois d'octobre 2020
6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
7. Dépôt du rapport financier pour l'année 2019
8. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt #243 682 500 \$
9. Adoption règlement prolongeant la zone I-102 à même la zone Rx-101
10. Avis de motion d'un projet de règlement ajoutant une zone tampon à la zone I-102
11. Assemblée de consultation, règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la zone I-102
12. Adoption règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la zone I-102
13. Assemblée de consultation, règlement modifiant certains articles du règlement de zonage
14. Adoption du second projet de règlement modifiant certains articles du règlement de zonage
15. Adoption règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
16. Permanence de monsieur Jean-François Marcotte, coordonnateur des travaux publics
17. Réfection du réservoir Hardy
18. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – enveloppe du député
19. Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration – enveloppe du ministre
20. Demande CAPSA
21. Renouvellement de l'adhésion 2021, FQM
22. Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
23. Fermeture des bureaux administratifs, période des Fêtes
24. Soutien au projet Sentiers récréatifs – phase 3
25. Nomination d'une représentante au Comité développement durable

26. Période de questions

27. Levée de l'assemblée

Période de questions

Les citoyens étaient invités à faire parvenir toute question relative à un point porté à l'ordre du jour à la greffière, par courriel, avant 16h30 le jour de la séance. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

Rés.2020-11-196

Adoption des procès-verbaux du 13 et du 22 octobre 2020

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 13 et du 22 octobre 2020 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2020-11-197

Adoption des comptes payés du mois d'octobre 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 240 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis et la liste des comptes à payer en date du 9 novembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 9 novembre 2020 totalisant la somme de 263 415.49 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2020-11-198 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Chantale Hamelin, Joëlle Genois et messieurs Mario Alain, Marc Rivard, Gérard Gilbert, Gilles Bédard, Bruno Cormier sont déposés au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 9 novembre 2020.

Rés.2020-11-199 Dépôt du rapport financier pour l'année 2019

Attendu que, conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière a dressé le rapport financier consolidé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2019;

Attendu que, conformément à l'article 108.2 de la Loi, l'auditeur indépendant, « Lemieux Nolet s.e.n.c.r.l. », a fait rapport au Conseil de sa vérification des états financiers consolidés de la Ville et de l'état établissant le taux global de la taxation réel, lequel rapport a été remis à la trésorière le 3 novembre 2020;

Attendu que, conformément à l'article 105.1 de ladite Loi, la greffière a fait paraître, un avis annonçant que la trésorière de la Ville déposerait, lors de la présente séance, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019;

Attendu que lesdits rapports demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient ici reproduits au long;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf reçoive, à toutes fins que de droit, le rapport financier consolidé dressé par la trésorière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2019, le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers ainsi que sur le taux global de taxation réel;

prenne acte qu'ils font état :

- d'un excédent de fonctionnement à des fins fiscales, non consolidé, de 433 612\$;
- d'un excédent de fonctionnement à des fins fiscales, consolidé, de 269 218\$;
- de revenus admissibles, aux fins du calcul du taux global de taxation, de 4 095 334 \$;
- d'un taux global de taxation de 1,2641 \$ par 100,00 \$ d'évaluation;
- d'un excédent accumulé non consolidé de 30 504 458 \$;
- d'un excédent accumulé consolidé de 31 008 817 \$;
- d'un excédent de fonctionnement non affecté accumulé non consolidé de 269 803 \$;
- d'un excédent de fonctionnement non affecté accumulé consolidé de 376 688 \$.

Rés.2020-11-200 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt #243 (682 500 \$)

Attendu que durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer la consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 octobre 2020.

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 243 (682 500 \$) selon l'article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités. Aucune signature apposée sur un nombre requis de 223 pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

Rés.2020-11-201 Adoption règlement prolongeant la zone I-102 à même la zone Rx-101

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 242 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'agrandir la zone industrielle I-102 à même une partie de la zone résidentielle de réserve Rx-101 » soit adopté.

Rés.2020-11-202 Avis de motion d'un projet de règlement ajoutant une zone tampon à la zone I-102

Monsieur le conseiller Marc Rivard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement ajoutant une zone tampon à la zone I-102

Rés.2020-11-203 Assemblée de consultation, règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la zone I-102

Durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer l'assemblée de consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 octobre 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, le second projet de règlement 245 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle à même une partie de l'affectation résidentielle de réserve dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord » n'est pas modifié. Ce règlement vise à agrandir l'affectation industrielle à même une partie de l'affectation résidentielle de réserve dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord. Cette modification vise plus particulièrement à permettre à l'entreprise Freneco œuvrant dans le domaine de la construction, de combler son manque d'espace pour entreposer sa matière première et ses produits finis.

Rés.2020-11-204 Adoption règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la zone I-102

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 245 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle à même une partie de l'affectation résidentielle de réserve dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord » soit adopté.

Rés.2020-11-205 Assemblée de consultation, règlement modifiant certains articles du règlement de zonage

Durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer l'assemblée de consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 octobre 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, le second projet de règlement 246 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de changer une norme d'implantation d'un bâtiment complémentaire, les normes particulières pour les terrains riverains à un lac, à une plage ou au fleuve et les dispositions pour les tentes de camping » n'est pas modifié. Ce règlement vise à autoriser que la façade de tout bâtiment complémentaire attenant ne peut devancer de plus de trois (3) mètres la façade du bâtiment principal, de modifier les normes pour l'implantation des bâtiments complémentaires pour les terrains riverains à un lac, à une plage ou au fleuve St-Laurent et d'ajouter des dispositions pour les tentes de camping.

Rés.2020-11-206 Adoption du second projet de règlement modifiant certains articles du règlement de zonage

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 246 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de changer une norme d'implantation d'un bâtiment complémentaire, les normes particulières pour les terrains riverains à un lac, à une plage ou au fleuve et les dispositions pour les tentes de camping » soit adopté.

Rés.2020-11-207 Adoption règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 247 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » soit adopté.

Rés.2020-11-208 Permanence de monsieur Jean-François Marcotte, coordonnateur des travaux publics

Considérant qu'à la séance du 14 avril 2020, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Jean-François Marcotte à titre de coordonnateur des travaux publics;

Considérant que monsieur Jean-François Marcotte dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Jean-François Marcotte à titre de coordonnateur des travaux publics et le tout effectif au 4 novembre 2020.

Rés.2020-11-209 Réfection du réservoir Hardy

Considérant que des demandes de soumission, sur invitation ont été transmises à quatre (4) entrepreneurs, pour la réparation du réservoir Hardy (cellules ouest et est);

Considérant que deux soumissions ont été reçues (taxes incluses);

Entreprises d'Imperméabilisation Rae inc.	pas déposé
Imper Expert	48 010.99 \$
Betoxo	pas déposé
Cimota	60 384.87 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission pour la réparation du réservoir Hardy (cellules ouest et est), au montant de 48 010.99 \$ taxes incluses, d'Imper Expert conformément au devis et à sa soumission.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Rés.2020-11-210 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – enveloppe du député**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a octroyé à la Ville de Portneuf une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet particuliers d'amélioration (dossier 27693-1), répartie comme suit : 8 000 \$ pour les années 2018-2019, 8 000 \$ pour les années 2019-2020 et 4 000 \$ pour les années 2020-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme par la présente avoir utilisé l'aide financière octroyée selon les modalités du programme, aux dates prévues pour chacune des années financières concernées, et ce, pour une partie ou la totalité des travaux identifiés dans la demande d'aide financière.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme par la présente que les dépenses présentes dans le formulaire de reddition de comptes lié à ce programme concernent des travaux admissibles et exécutés conformément aux critères du programme.

QUE tous les renseignements et les pièces justificatives présentées par la Ville dans sa reddition de compte relative au dossier 27693-1 permettent de justifier la nature et la pertinence des dépenses encourues, selon les modalités et critères du programme.

Rés.2020-11-211 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – enveloppe du ministre**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a octroyé à la Ville de Portneuf une aide financière de 30 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet particuliers d'amélioration (dossier 25448-1), répartie sur trois ans, dont un versement final de 6 000 \$ doit être fait en 2019-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme par la présente avoir utilisé l'aide financière octroyée selon les modalités du programme, aux dates prévues pour chacune des années financières concernées, et ce, pour une partie ou la totalité des travaux identifiés dans la demande d'aide financière;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme par la présente que les dépenses présentes dans le formulaire de reddition de comptes lié à ce programme concernent des travaux admissibles et exécutés conformément aux critères du programme;

QUE tous les renseignements et les pièces justificatives présentées par la Ville dans sa reddition de compte relative au dossier 25448-1 permettent de justifier la nature et la pertinence des dépenses encourues, selon les modalités et critères du programme.

Rés.2020-11-212 Demande CAPSA

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière pour le soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire de la CAPSA au montant de 2 000 \$ pour l'année 2021.

Rés.2020-11-213 Renouvellement de l'adhésion 2021, FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf renouvelle son adhésion annuelle 2021 auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant de 3 750.93 \$ taxes incluses.

Rés.2020-11-214 Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 295 204.21 \$

Rés.2020-11-215 Fermeture des bureaux administratifs, période des Fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les bureaux administratifs de l'hôtel de ville soient fermés pour la période des Fêtes, soit pour la période comprise entre le 21 décembre 2020 et le 4 janvier 2021 inclusivement

Rés.2020-11-216 Soutien au projet Sentiers récréatifs – phase 3

Considérant la grande qualité de l'offre en loisirs de plein air associée aux deux premières phases de développement des Sentiers récréatifs et leur popularité grandissante auprès des clientèles locales et suprarégionales;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise la présentation du projet Sentiers récréatifs phase 3 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Portneuf à payer sa part des coûts admissibles au projet, d'une valeur maximale de 10 000 \$, et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, qui sera implanté en partie sur des terrains municipaux;

QUE la Ville de Portneuf désigne madame Hélène Poulin, directrice du service des loisirs et des communications, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, le cas échéant.

Rés.2020-11-217 Nomination d'une représentante au Comité du développement durable

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée représentante de la Ville de Portneuf au sein du Comité du développement durable et que monsieur le conseiller Gérard Gilbert soit nommé représentant substitut.

Période de questions

Les citoyens étaient invités à faire parvenir toute question relative à un point porté à l'ordre du jour à la greffière, par courriel, avant 16h30 le jour de la séance. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 : 23 hres.

Maire

Greffière